

RAPPEL : REGLES D'UTILISATION DE LA DEMANDE DE DEROGATION AU CONTROLE D'INTRODUCTION IBR

Vous venez d'acheter des bovins indemnes d'IBR avec transport sécurisé :

- **Etape 1** : Appeler le GDS au 02.31.44.86.87 ligne 1, afin de vérifier si la demande de dérogation est valide.
- **Etape 2** :
 - ✓ Analyses avant vente : envoyer **sous 7 jours** la dérogation IBR au GDS, avec les ASDAS et les résultats d'analyses avant-vente
 - ✓ Pas d'analyses avant-vente : remettre à votre vétérinaire cette dérogation IBR, et les cartes vertes des bovins achetés, et faire réaliser dès l'arrivée des bovins les contrôles nécessaires (Besnoitiose, Bvd , néosporose , paratuberculose, etc)

Vous venez d'acheter des bovins indemnes d'IBR sans que le transport ne soit sécurisé :

Pas de dérogation possible, il faut réaliser les Prises de Sang d'introduction 15 jours après l'arrivée des bovins. Merci de prendre contact avec votre vétérinaire.

Vous venez d'acheter des bovins sans mention « Indemne d'IBR »

Pas de dérogation possible, appeler le GDS au 02.31.44.86.87 ligne 1, afin de vérifier ce que vous avez à faire.

Vous venez d'acheter des bovins indemnes d'IBR avec transport sécurisé mais vous n'êtes pas qualifié indemne en IBR, Brucellose et Leucose

Pas de dérogation possible, il faut réaliser les Prises de Sang d'introduction 15 jours après l'arrivée des bovins. Merci de prendre contact avec votre vétérinaire.